

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 2

Votants : 25

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 1

- dont abstention : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize décembre 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie de Jausiers sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, LAE- ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, Yves FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à Mme LAE- ESMENJAUD Marie-Hélène et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/235

OBJET : CHARTE D'ENGAGEMENTS DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que depuis plusieurs années, l'évolution du réseau des finances publiques s'est principalement faite au travers de regroupements de services, décidés annuellement, sans visibilité d'ensemble et sans que la population, les élus et les agents soient toujours informés, donnant parfois l'impression que ce réseau se rétracte inexorablement ;

CONSIDERANT que pour cette raison, le Ministre de l'Action et des Comptes publics a souhaité engager une démarche différente, privilégiant une réflexion globale, pluriannuelle, concertée, avec pour objectif prioritaire de redéployer les services pour offrir une qualité de service accrue et offrir davantage de points de contact aux usagers et aux collectivités ;

CONSIDERANT que la DGFIP souhaite modifier son organisation afin d'augmenter le nombre de sites où un accueil physique de proximité sera assuré, notamment dans les maisons France services, dans les mairies, sur rendez-vous ;

CONSIDERANT que la DGFIP souhaite également accroître les capacités d'appui et de conseil en matière financière, fiscale et comptable au service des collectivités par l'affectation, au plus près des territoires, de cadres spécialisés dans cette activité ;

CONSIDERANT que par cette réorganisation la DGFIP pourra concentrer des tâches de gestion dans des services plus étoffés avec une qualité de service améliorée pour les collectivités et usagers, et un confort accru pour les agents ;

VU la proposition de charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques 201-2026 ci-annexée ;

Sur proposition de la présidente,
Après délibéré,

A la majorité des membres présents, Mme OKROGLIC Dominique s'étant prononcée contre et M. BOUVET Patrick s'étant abstenu,

- **APPROUVE** la charte proposée par les services de la DDFIP.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.